

Son épouse bien-aimée :

Paulette **Poget-Marmillod**, à Veyrier ;

Ses enfants et leurs conjoints :

Etienne et Marlène **Poget-Schlatter**, à Château-d'Œx ;

Eliane et Joël **Rochat-Poget**, à Saubraz ;

Marlyse et Marc-André **Perret-Poget**, à Genève ;

Claudine et Henri **Gutknecht-Poget**, à La Tine ;

Damaris et Gérard **Lecoultre-Poget**, à Saint-Légier ;

Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants :

Vincent et Anne-Cécile **Poget-Golaz**, Matthis et Tilda, à Essertes ;

Ludwig et Pascaline **Poget-Ruel**, Eloïse, Jonathan et Noé,
à Oron-le-Châtel ;

Isolde et Olivier **Nicolet-Poget**, Marcel et Julie, à L'Etivaz ;

Sylvain et Joanna **Rochat-Greenwood**, Elliott, Phoebe, Oscar et Igor,
à Féchy ;

Maryvonne et Yvan **Chevalley-Rochat**, à Denens ;

Sophie et Sylvain **Pittet-Rochat**, Romain et Anthony, à Pampigny ;

Bertrand et Marie-Astrid **Rochat-Golaz**, Yvan et Cynthia, à Féchy ;

Elise **Rochat**, à Saubraz ;

Julie-Anne et Ehab **Nashed-Perret**, Alexander, Matthew, Leah,
Timothy, au Pas-de-l'Echelle (F) ;

Jaël et Benoît **Bussy-Gutknecht**, Maëlie et Elouan, à Sonceboz ;

Liane, Dorian et Jonathan **Gutknecht**, à La Tine ;

Samuel, Lauriane et Colin **Lecoultre**, à Saint-Légier ;

Sa soeur, ses beaux-frères et belles-soeurs :

Myla et Daniel **Arnaud-Poget**, à Chavornay, et leur famille ;

Marthe **Henchoz-Marmillod**, à Rossinière, et sa famille ;

Jean **Raynaud-Marmillod**, à Château-d'Œx, et sa famille ;

Alphonse et Lydie **Marmillod**, à Rossinière, et leur famille,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Monsieur Daniel POGET

que le Seigneur Jésus a recueilli auprès de Lui le samedi 5 mai 2012,
à l'âge de 80 ans.

Etre avec Christ est de beaucoup meilleur.

Philippiens 1 v. 23

Lecture de la Parole de Dieu au Centre Funéraire de Saint-Georges, 13,
chemin de la Bâtie, Petit-Lancy (GE), le mercredi 9 mai, à 14 heures 15.
Honneurs à 14 heures 45, suivis de l'ensevelissement.

Domicile de la famille : Les Châtaigniers

162 Chemin des Marais

1255 Veyrier (Suisse)

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.